

PROCES VERBAL de DEPOT des ACTES de SOCIETES

Greffé du Tribunal de commerce de Bar Le Duc
1 Rue François de Guise - 55000 - Bar Le Duc
Téléphone : 29 79 09 39

Numéro du DEPOT : 95.0510
Date du DEPOT : 28 Août 1995

Ce dépôt concerne la société :

ABC PARTENAIRE
85 ROUTE DE LIGNY
55500 - VELAINES

Forme juridique : Société à Responsabilité Limit
R.C.S. : Bar Le Duc B 401805940
N° de gestion : 95 B 061

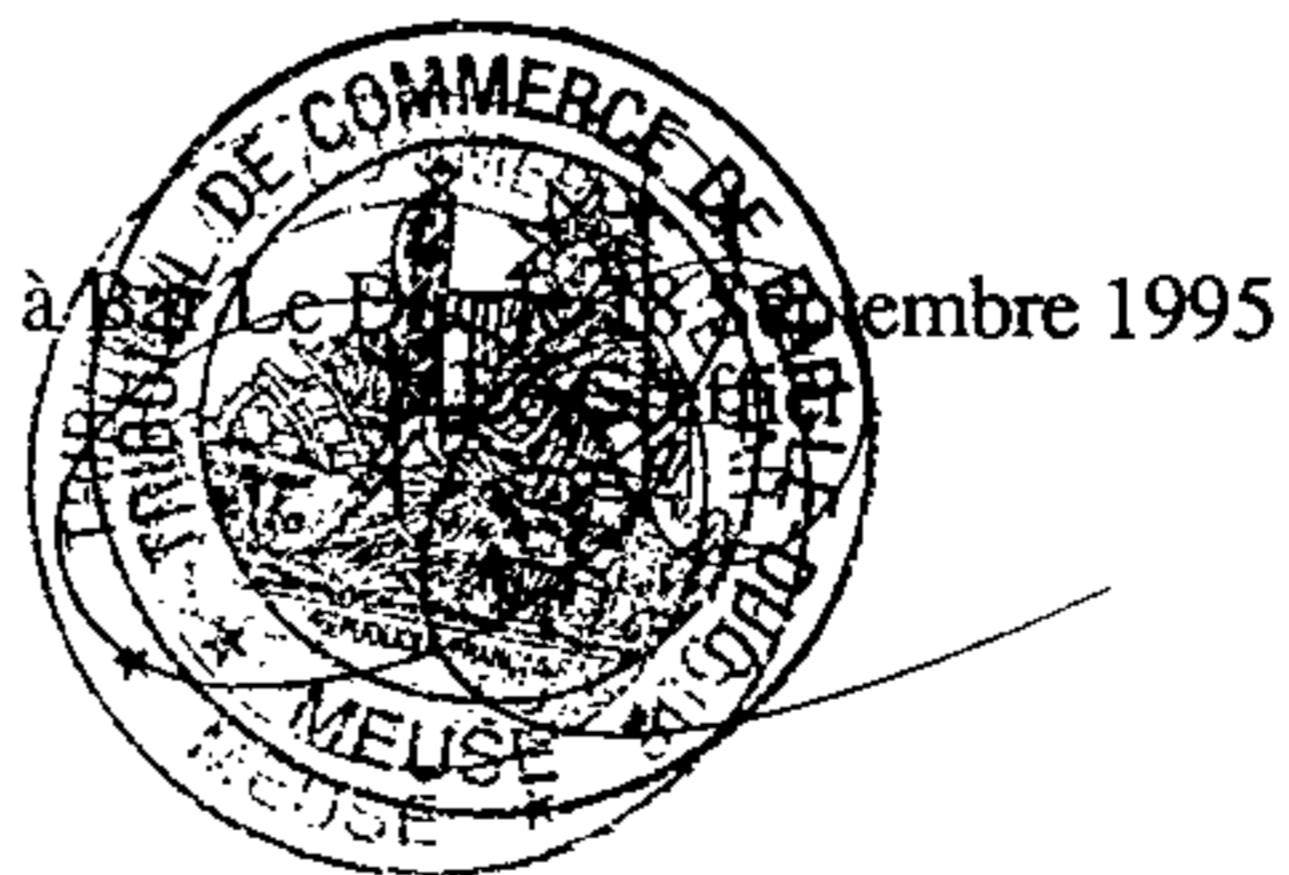
Nous Greffier du Tribunal de Commerce de Bar Le Duc avons déposé à la date ci-dessus, au rang de nos minutes

Acte(s) déposé(s) :

P.V. d'assemblée du 23 Août 1995

Objet du dépôt :

Changement de Gérant



Coût insertion Bodac :	
Emoluments :	38,60
I.N.P.I. :	35,00
Frais de poste :	0,00
Total H.T. :	38,60
T.V.A. :	7,95
Total T.T.C. :	81,55

Déposant :

ABC PARTENAIRE
85 ROUTE DE LIGNY
55500 - VELAINES

Référence :

Facture acquittée

A B C PARTENAIRE

S.A.R.L. au capital de 100 000 Francs
Siège social : 85 route de Ligny

VELAINES (Meuse)

R.C.S. BAR-LE-DUC B 401 805 940

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 23 AOUT 1995

L'an mil neuf cent quatre vingt quinze,
Et le vingt trois août, à neuf heures,

Les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

Mme	Marie-Joseph GUERQUIN	pour	40 parts
M.	Dominique GUERQUIN	pour	60 parts

Soit 100 parts
=====

sur un total de 100 parts composant le capital social.

Mme Marie-Joseph GUERQUIN préside la séance en qualité de gérante associée.

Elle constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée, et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

ANNULÉ

- Nomination d'une nouvelle gérance,
- Pouvoirs à donner,
- Questions diverses.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

En remplacement de Mme Marie-Joseph GUERQUIN, démissionnaire, l'assemblée générale décide de nommer en qualité de gérant :

M. Dominique GUERQUIN, demeurant à VELAINES, 85 route de Ligny, pour une durée illimitée, à compter du 23 août 1995.

M. Dominique GUERQUIN, présent à l'assemblée, déclare accepter les fonctions de gérance qui viennent de lui être confiées, et affirme n'exercer aucune autre fonction, et n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat.

La gérance exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur des présentes, ou d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et les associés.

COPIE CERTIFIEE CONFORME

LE GÉRANT

VISÉ POUR TIMBRE ET ENREGISTRÉ

A BAR-LE-DUC (R.D.)

Le 23 AOUT 1995

Bord. n° 336/1 Vol 507

Reçu : *500 cent deux francs*

PAR DUPLICATA

Enregistrement = DROIT FIXE : 500 F

Timbre = *175 x 2 x 3* 102 F

602 F

[Signature]
Ernest DEISS
Receveur Divisionnaire

ANNULÉ